

/VS  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-189 du 30 Avril 1984

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,  
Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique de  
l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,  
Ministre des Finances pour compter  
du 30 Avril 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 30 Avril 1984, le Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 30 Avril 1984

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MF-  
MESRS 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAB 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2  
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BOP 1 Préfets 6 JORPB 1.-